

# Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2025

## Procès-verbal

61 rue Victor Hugo, 93500 Pantin

Conformément à l'article 12-2 des statuts, les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Le quorum pour délibérer valablement est de la majorité des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés à jour de leur cotisation. Le vote par procuration est autorisé à la hauteur de deux pouvoirs par membre présent.

**Présidente de séance** : Lucie Campagné – Présidente

**Secrétaire de séance** : Lalla K. Régnier (Assistante de Direction) / Stuart Pluen (Directeur)

**Membres présents** : Laure Bizeau ; Lucie Campagné ; Nora Mahfoufi ; Marjorie Monroe ; Anne Mottais ; Cyrielle Multon ; Ilhame Najem

**Nombre de procurations reçues** : Camille Cordier ; Lucie Levrey ; Yannick Ruelle ; Lydia Caillaud ; Claudia Monaco ; Lynda Damou ; Aude Renaud

### *- Ouverture des discussions à 19h58 -*

A 19h58, l'assemblée est ouverte par la présidente qui remercie les personnes présentes, puis rappelle les objectifs de cette assemblée et les différents points à l'ordre du jour.

Les résolutions sont abordées successivement dans l'ordre relaté ci-dessous, tel que rappelé dans la convocation :

1. Approbation du rapport moral 2024 ;
2. Approbation des comptes clos au 31 décembre 2024
  - Présentation du rapport financier de l'année 2024 ;
  - Présentation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les indemnisations et rémunérations des administrateurs;
3. Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice ;

4. Présentation et approbation du rapport d'activité 2024 ;
5. Élection des nouvelles et nouveaux membres du Conseil d'Administration (CA) et renouvellement des mandats ;
6. Élection des nouvelles et nouveaux membres du Bureau de l'association et présentation du nouveau CA.

## 1 Approbation du rapport moral 2024

La présidente présente le rapport moral de l'association.

### Résumé du rapport moral :

L'année 2024 a marqué une étape importante pour la CPTS de Pantin, avec la consolidation de son équipe salariée et la consolidation de son projet de santé. Dans un contexte de tension démographique pour les professionnels de santé, la CPTS a poursuivi ses actions en faveur de l'accès aux soins, de la coordination des parcours et de la promotion de la santé.

L'équipe s'est renforcée entre 2024 avec l'arrivée d'une assistante de direction (à 60%), d'une infirmière en pratique avancée pour accompagner l'APA (à hauteur de 1 jour par semaine), et, en 2025, d'une chargée de mission santé dédiée aux actions de prise en charge des violences et relatives à la santé sexuelle. Trois stagiaires ont également été accueillis par la CPTS pour soutenir les actions menées (deux stagiaires en géographie de la santé et un stagiaire directeur d'hôpital).

Les priorités ont ainsi porté sur les quatre axes du projet de santé : faciliter l'accès aux soins et organiser des parcours coordonnés pour les publics précarisés, développer la prise en charge des personnes victimes de violence, diversifier et stabiliser le dispositif d'activité physique adaptée (APA) avec de nouveaux partenaires, et initier la refonte des outils de communication et d'information vers les professionnel·les du territoire (site web notamment.)

Des temps d'échanges et des réunions de formation interprofessionnelles ont également renforcé la cohésion du réseau.

La CPTS a néanmoins rencontré des défis, notamment relative à la disponibilité limitée des professionnels de santé dans le projet de santé de la CPTS, à la capacité de recruter de nouveaux professionnel·les (stagnation des adhésions) et à certaines difficultés de communication entre acteurs du territoire.

Malgré cela, l'année 2024 témoigne d'une dynamique collective solide, d'une meilleure structuration et d'un engagement fort en faveur d'une santé de proximité, pluriprofessionnelle et solidaire à Pantin.

[Le rapport moral est annexé au présent PV.](#)

**Résolution #1 : Approuvez-vous à l'unanimité le rapport moral 2024 ?**

| Favorable | Abstention | Contre |
|-----------|------------|--------|
| 14        | 0          | 0      |

## 2 Approbation des comptes clos au 31 décembre 2024

### a. Présentation du rapport financier de l'association sur l'année 2024

Le rapport financier de l'association sur l'année 2024 est présenté par Ilhame Najem, trésorière de l'association en remplacement de Claudia Monaco dont le départ est survenu en 2025.

*En 2024, la CPTS de Pantin a bénéficié de subventions de la CPAM pour un montant total de **294.950 euros**, composées de **232.500 euros** de part fixe et de **62.450 euros** de part variable, soit 64% de la part variable possible. Les résultats ont été bons sur l'ensemble des missions avec toujours une marge de progression sur la mission « Prévention ».*

*L'effort de structuration et de professionnalisation de la CPTS s'est affirmé en 2024, avec : le passage de Stuart Pluen, coordinateur, au poste de directeur de la CPTS en janvier 2024 ; l'accueil d'une stagiaire en cartographie de la santé sur une durée de 3 mois et demi de mars à juin 2024 ; le recrutement d'une assistante de direction à 60% en juillet 2024 ; et celui d'une chargée de mission APA à 20% en octobre 2024. Les charges d'exploitation de portent ainsi à **246.728 euros** (151.437 euros en 2023) au titre de l'année 2024, dont **106.880 euros** (68.185 euros en 2023) de salaires et traitements, et **44.167 euros** (24.075 euros en 2023) de charges sociales.*

*La rémunération des membres au titre des projets de santé, et les indemnisations au titre de la participation au instances de gouvernance de la CPTS, encadrées par le règlement intérieur approuvé en décembre 2022, atteint **18.625 euros** en 2024 (Cf. détail en annexe associations conventions CPTS 2024).*



*Le résultat de l'exercice 2024 est un excédent de 48 589 euros.*

*Les fonds associatifs constitutifs de la trésorerie de la CPTS ressortent à 421 726 euros.*

**En 2024, la CPTS a structuré et stabilisé son projet de santé selon quatre grands axes majeurs : Accès aux soins dont santé sexuelle ; Actions relatives aux violences ; Activité physique adaptée et prescription sociale et territoriale ; Formation et information des professionnel·les de santé.**

**Les fonds associatifs constitués vont permettre d'investir de manière documentée sur ces quatre grands axes en 2025 et soutenir le développement des projets initiés depuis 2023, notamment par un renforcement de l'équipe salariée.**

Le rapport financier est annexé au présent PV.

#### **b. Intervention du commissaire aux comptes**

Le Commissaire aux Comptes, M. Emmerich, a pris la parole pour présenter son rapport relatif à la certification des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Il a exposé les points suivants :

Vérification des comptes : Le Commissaire aux Comptes a indiqué qu'il avait procédé à la vérification des documents comptables de l'association pour l'exercice 2024, conformément aux normes en vigueur applicables aux associations régies par la loi 1901. Il a détaillé les démarches entreprises pour s'assurer de la régularité, de la sincérité et de l'image fidèle des comptes.

Certificat d'approbation : Après avoir effectué les contrôles nécessaires, le Commissaire aux Comptes a certifié que les comptes de l'exercice 2024 étaient réguliers et sincères, et donnaient une image fidèle de la situation financière de l'association à la clôture de l'exercice, conformément aux principes comptables en vigueur.

Absence de réserve : Le Commissaire aux Comptes a précisé qu'il n'y avait aucune réserve à formuler sur les comptes, et que ceux-ci étaient approuvés sans modification. Il a souligné qu'il n'y avait aucune irrégularité significative ni aucun élément susceptible d'affecter la présentation des comptes.



Il a enfin invité les membres de l'Assemblée Générale à approuver les comptes en tenant compte de l'avis favorable émis dans son rapport.

#### **Rapport spécial du commissaire aux comptes**

Le Commissaire aux Comptes a également présenté le rapport spécial relatif aux conventions conclues entre l'association et ses administrateurs, conformément à l'article L. 612-5 du Code de commerce et aux exigences de transparence financière.

Il a rappelé que ce rapport était requis dans le cas où des administrateurs ont perçu des indemnités ou des rémunérations de la part de l'association au cours de l'exercice 2024.

Le Commissaire aux Comptes a conclu son intervention en rappelant qu'il n'y avait pas de réserves concernant ces conventions, et qu'elles étaient conformes aux règles de gestion financière de l'association.

**Le rapport spécial relatif aux conventions conclues entre l'association et ses administrateurs est annexé au présent PV.**

**Le commissaire aux Comptes confirme la certification des comptes sans réserve.**

**Les comptes seront définitivement approuvés sous réserve du dépôt au Journal Officiel, dans les trois mois qui suivent l'AGM, du rapport délivré par le Commissaire aux Comptes.**

#### **c. Approbation des comptes à l'unanimité**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes et des observations faites, a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés.

**Résolution #3 : Approuvez-vous à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés**

| Favorable | Abstention | Contre |
|-----------|------------|--------|
| 14        | 0          | 0      |



## Discussions

Question de Lucie Campagné au commissaire aux comptes :

Est-il possible de déposer au Journal Officiel le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les indemnisations et rémunérations perçues par les administrateurs ?

Réponse du commissaire aux comptes : cela est possible mais non obligatoire.

Lucie Campagné émet le souhait que le rapport spécial puisse être déposé au JO, par soucis de transparence et lisibilité sur la gestion financière de l'association.

## **3 Approbation de l'affectation de l'excédent de l'exercice**

Comme énoncé dans le rapport financier, il est proposé à l'assemblée générale le report à nouveau au fond associatif de l'excédent de l'exercice 2024.

Pour rappel Le résultat de l'exercice 2024 est un excédent de **48.589 euros**.

Les fonds associatifs constitutifs de la trésorerie de la CPTS ressortent à **421 726 euros**.

**Résolution #4 : Approuvez-vous à l'unanimité le report à nouveau au fond associatif de l'excédent de l'exercice 2024 ?**

| Favorable | Abstention | Contre |
|-----------|------------|--------|
| 14        | 0          | 0      |

## **4 Présentation et approbation du rapport d'activité 2024 ;**

Le directeur de l'association présente le rapport d'activité de l'année 2024, en détaillant les actions et réalisations majeures de l'association durant la période écoulée.

Il a souligné les points suivants :

La consolidation du projet de santé de manière cohérente et solide, selon les quatre axes initiés dès 2023 : Accès aux soins dont santé sexuelle ; Sport santé et activité physique adaptée ; Prise en charge des violences basées sur le genre et sur mineur-es ; Information et formation des professionnel-les de santé.

De nouveaux partenariats, notamment avec Est Ensemble sur le développement de l'APA.

L'atteinte de 64% de la part variable sur l'ensemble des six missions de santé de la CPAM.

Les perspectives pour l'année à venir, qui vont dans le sens du développement du projet de santé de l'association avec une nouvelle organisation initiée en 2024 (création du poste de directeur) et plusieurs recrutements intervenus dès 2024 : arrivée de Lalla Kowska Régnier au poste d'assistante de direction en janvier 2024, puis de Solène Maurin en tant que chargée de mission à temps plein sur les thématiques des violences et de la santé sexuelle, en remplacement de Malo Lecq-Kern, qui a quitté l'association en décembre 2024.

Un focus sur plusieurs projets structurants de l'année 2024 est présenté : la mise en place de l'ISM (interprétariat en santé lors des consultations) ; la réalisation d'une cartographie des ressources dans la prise en charge des violences avec l'accueil de Reju Rob, stagiaire en géographie de la santé ; le nouveau partenariat APA avec Est Ensemble et l'accueil de Lucas Lachambre, stagiaire directeur d'hôpital ; le lancement des ateliers des ambassadeurs de l'APA, qui vise à éviter les ruptures post-APA, à mieux communiquer autour les ressources en santé du territoire et à proposer des actions de sensibilisation à destination de la population sur des thématiques choisies par les ambassadeur-ices ; la refonte du site web de l'association, initiée en 2024 et finalisée en 2025, qui vise à mettre à disposition de l'ensemble des acteurs de santé du territoire les outils créés par la CPTS.

En conclusion, l'année 2024 se présente comme une année structurante et de transition pour la CPTS, consacrée à la maturation du projet de santé et à l'initiation de travaux de fonds, fondateurs pour sa solidité et la pertinence des projets qui seront déployés en 2025 et dans les années à venir.

Une année également de transition organisationnelle, avec une nouvelle direction opérationnelle et une équipe salariée en cours de stabilisation et de renforcement.

En conséquence, plusieurs indicateurs négociés avec la CPAM ont été partiellement atteints.

Lucie Campagné, présidente de la CPTS, souligne la période de transition et de stabilisation de l'association que représente l'année 2024 ; une année difficile également en terme de charge de travail et dans la recherche de stabilisation de l'équipe salariée.

Le rapport a été accueilli positivement par les membres présents, qui ont exprimé leur soutien pour la continuité de ces actions.

Le rapport d'activité a ensuite été mis aux voix et a été adopté à l'unanimité.

#### **Résolution #5 : Approuvez-vous à l'unanimité le rapport d'activité présenté**

| Favorable | Abstention | Contre |
|-----------|------------|--------|
| 14        | 0          | 0      |

#### **5 Élection des nouvelles et nouveaux membres du Conseil d'Administration (CA) et renouvellement des mandats ;**

La présidente a rappelé que, conformément aux statuts de l'association, certains mandats au sein du Conseil d'Administration (CA) arrivaient à échéance et que des élections de nouveaux membres du bureau étaient nécessaires.

##### **1. Renouvellement des mandats du Conseil d'Administration :**

- La Présidente a présenté la liste des membres du CA sortants, dont le mandat arrivait à terme.
- Après avoir remercié ces membres pour leur engagement et leur travail au sein de l'association, elle a proposé le renouvellement de leur mandat pour une nouvelle période de deux ans, conformément aux statuts.
- La candidature de Nora Mahfoufi, pédiatre à Pantin, a été reçue par les administratrices et proposée par la présidente pour un mandat d'une période de deux ans, conformément aux statuts.
  - Nora Mahfoufi précise son souhait de pouvoir contribuer au soutien d'actions relatives à accompagnement des TND et mentionne la nécessité de structurer un réseau notamment via des réunions de concertation. Elle évoque son engagement au sein de la Plateforme de Coordination et d'Orientation (P.C.O) du TND 93.
- Chaque membre souhaitant proposer sa candidature pour un mandat au CA a ensuite été invitée à se présenter à l'assemblée générale.
- Il a été rappelé que la CPTS doit se doter d'un CA composé de 4 à 9 membres.

- La liste des membres proposant leur candidature est ainsi la suivante : : Laure Bizeau ; Lucie Campagné ; Marjorie Monroe ; Anne Mottais ; Cyrielle Multon ; Ilhame Najem ; Nora Mahfoufi
- Les candidatures ont été mises aux voix à bulletin secret et ont été adoptée à l'unanimité (14 voix) pour le renouvellement des mandats des membres sortants, et à la majorité (11 voix) pour la candidature de Nora Mahfoufi.

## **6 Élection des nouvelles et nouveaux membres du Bureau de l'association et présentation du nouveau CA**

### **2. Élection des nouveaux membres du bureau :**

- Conformément aux statuts de l'association, les nouvelles membres du CA se sont ensuite réunies pour élire en leur sein les membres du bureau.
- La Présidente a brièvement présenté les qualifications et l'expérience de chaque candidat, soulignant l'importance de leur contribution future à l'association.
- Un vote à main levée a été organisé pour l'élection des nouveaux membres du bureau :
  - Co-présidence : Lucie Campagné et Ilhame Najem
  - Secrétaire générale : Laure Bizeau
  - Trésorière : Cyrielle Multon

Les membres du bureau ont été élues à l'unanimité et ont accepté leurs fonctions.

### **3. Le Conseil d'Administration a désormais la composition suivante :**

- Co-présidence : Lucie Campagné et Ilhame Najem
- Secrétaire générale : Laure Bizeau
- Trésorière : Cyrielle Multon
- Membre du CA : Marjorie Monroe
- Membre du CA : Anne Mottais
- Membre du CA : Nora Mahfoufi

Les membres présentes ainsi que les salarié-es de l'association ont exprimé leur confiance en l'équipe renouvelée et se sont engagés à soutenir activement les projets à venir.

### **Conclusion**

Le renouvellement des mandats et l'élection des nouveaux membres du bureau ont été validés sans contestation.

| Fonction                   | Nom             | Prénom          | Profession                        |
|----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------------------------|
| <b>Co-présidente</b>       | <b>Campagné</b> | <b>Lucie</b>    | <b>Médecin généraliste (CMS)</b>  |
| <b>Co-présidente</b>       | <b>Najem</b>    | <b>Ilhame</b>   | <b>Médecin généraliste (MSP)</b>  |
| <b>Secrétaire générale</b> | <b>Bizeau</b>   | <b>Laure</b>    | <b>Médecin généraliste (CMS)</b>  |
| <b>Trésorière</b>          | <b>Multon</b>   | <b>Cyrielle</b> | <b>Kinésithérapeute</b>           |
| <b>Membre du CA</b>        | <b>Mahfoufi</b> | <b>Nora</b>     | <b>Pédiatre et neuro-pédiatre</b> |
| <b>Membre du CA</b>        | <b>Monrose</b>  | <b>Marjorie</b> | <b>Orthophoniste</b>              |
| <b>Membre du CA</b>        | <b>Mottais</b>  | <b>Anne</b>     | <b>Médecin généraliste (CMS)</b>  |

Les mandats courant sur deux ans, ces derniers seront renouvelés lors des prochaines élections du Bureau et du CA lors de l'AGO 2027..

### ***– Fin des discussions à 22h37 –***

L'ordre du jour étant épousé et personnes ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9h47.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, signé par la présidente de séance et les secrétaires de séance.

Présidente  
Lucie CAMPAGNÉ

Secrétaires  
Stuart PLUEN – Lalla Kowska RÉGNIER